



Changement des modalités de choix des spectacles Acté à l'AG du 23 novembre 2015

Suite à une discussion sur le fait que le choix se faisait parfois sans voir le spectacle par le plus grand nombre, nous avons réfléchi à un nouveau "dispositif/protocole".

Modalités en 2 temps:

-La réunion plénière de programmation (fin d'année de préférence -entre octobre et novembre)

Les propositions des spectacles que le GR38 pourrait présenter pour une journée Interscènes se fait lors d'une réunion plénière où sont invités tous les adhérents de l'association à l'exception des représentants des compagnies sauf ceux dont la compagnie gère un lieu de diffusion. En ce cas ses représentants ne peuvent pas présenter les spectacles de la compagnie.

Cette réunion se déroule selon le principe du tour de table. Chacun présente de 1 à 2 spectacles. Seuls les spectacles produits par une compagnie professionnelle sont concernés.

Ce ou ces spectacles ont été vus par celles ou ceux qui en parlent.

La présentation doit comprendre un descriptif sommaire :

-écriture, mise en scène, scénographie, argument artistique,

-distribution,

-intérêts pédagogiques, sociaux, culturels...

-avec présentation de dossier papier ou informatique (information âge)

-avec présentation technique: coût, temps montage/démontage, localisation géographique de la compagnie, durée)

-Prochaine(s) date(s) utile pour la prochaine étape!

Une liste est ainsi établie au fur et à mesure de l'avancée du tour de table.

Aucun vote n'est fait.

-La réunion du choix final (au moins 2 mois entre les 2/ donc entre janvier et février)

La commission Jeune public, la commission structure de diffusion, le CA, les salariés de la journée Interscènes se réunissent pour voter. (les commissions "jeune public" et "structure de diffusion" sont ouvertes à tous ceux qui font de la programmation, afin que tout le monde continue de se sentir acteur du choix, s'il en a envie....)

Entre la première réunion plénière et la réunion choix finaux, les personnes réunies (les membres de la commission jeune public et structures de diffusion) auront été voir une partie des spectacles proposés, voir les vidéos, se renseigner sur les spectacles.

Ils feront un choix en respectant une cohérence de programmation pour la journée Interscènes:

-sur l'âge,

-la discipline,

-la durée

→ **6 spectacles seront ensuite retenus par vote du CA dans cette liste.**

Les spectacles

Tous les genres de spectacles vivants sont éligibles à une présentation dans le cadre d'une journée Interscènes : musique, théâtre, danse, cirque, arts de la rue, entresorts, marionnettes, jeune public, spectacles pluridisciplinaires... Cependant, le GR38 peut organiser un Interscènes spécialisé sur un seul genre à la demande d'une structure accueillante. Les spectacles seront disponibles pour tourner aux conditions du milieu rural, ce qui implique pour les compagnies :

- une autonomie technique ou une fiche technique ultra légère,
- une acceptation de jouer dans des salles non prévues à cet effet,
- un prix de vente abordable. Dans la majorité des cas il convient que l'équilibre financier se fasse avec les recettes de billetterie. Néanmoins des spectacles plus lourds financièrement peuvent être présentés dans la mesure où leur tournée éventuelle sera l'occasion d'une aide à la diffusion soit apportée par la compagnie soit demandée par le GR38 aux collectivités territoriales, CG38, Région RA.

Les spectacles en cours de création

Le GR38 se réserve également le droit de présenter, soit dans le cadre de la sélection officielle soit en dehors, un spectacle ou un extrait de spectacle dont la création est en cours et dont la compagnie est connue des membres du GR38.

Les conditions de présentation des spectacles pour les Interscènes

Les spectacles sont présentés le jour de l'Interscènes dans leur intégralité dans la mesure où leur durée n'excède pas 1h15. Les spectacles dépassant cette durée sont présentés sous forme d'extrait à la condition que la compagnie soit d'accord.

Le GR38 n'a pas encore les moyens d'acheter les spectacles. Néanmoins des demandes d'aides sont faites chaque année afin de pouvoir dédommager de façon forfaitaire chaque compagnie. Les artistes sont pris en charge pour la nourriture et pour les frais de déplacement, éventuellement pour l'hébergement chez l'habitant.

Exposition

Si les conditions de présentation d'une exposition d'arts plastiques sont réunies sur le lieu d'accueil de la journée Interscènes, la sélection d'un ou plusieurs artistes plasticiens a lieu selon les mêmes modalités